

## INFORMATION / FORMATION vers les nouveaux élus



1

### 1 – Le régime concessif

- Le réseau appartient aux Collectivités Locales
- Les Autorités Organisatrices de la Distribution de l'Électricité (AODE)
- Le Contrat de concession

### 2 – Les missions d'ERDF

- Contribuer à aménager le territoire ou Construire les réseaux
- La continuité de service public au travers de l'exploitation des réseaux

### 3 – L'organisation d'ERDF

- Des structures régionales ou inter-régionales : CAD, ACR, AMEPS
- Des structures locales : Bases Opérationnelles, Chargés d'Affaires
- Les Interlocuteurs Privilégiés (ERDF) et les référents réseaux électriques (communes)

### 4 – Les enjeux pour la Sarthe

- Quelques chiffres clés
- Accompagner le développement du département (nvx clients, nvx raccordements, développement des énergies renouvelables...)



2



## Le régime concessif

- Le réseau de distribution d'électricité est la propriété des Communes.
- ERDF construit, entretien et exploite ce réseau à ses risques et périls.
- En Sarthe , les communes ont confié au Conseil Général (Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Electricité), la possibilité d'assurer le contrôle de l'activité réalisée par ERDF.
- Le Contrat de concession lie ERDF, l'AODE sur :
  - la qualité du réseau (patrimoine)
  - son usage (exploitation)
 => 1 fois/an le CRAC



3



## Le régime concessif : La répartition de la maîtrise d'ouvrage

- La répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux entre les AODEs et ERDF est définie par le contrat de concession.
- Elle distingue la maîtrise d'ouvrage selon les types de travaux et le classement des communes au titre de l'électrification rurale.

### Vision synthétique de la répartition



| Type de Travaux                   | Communes Urbaines                  | Communes Rurales   |
|-----------------------------------|------------------------------------|--------------------|
| Branchements simples              | ERDF                               | ERDF               |
| Lotissements et zones Artisanales | ERDF                               | ERDF               |
| Effacements de réseaux            | Conseil Général 72<br>sauf Le Mans | Conseil Général 72 |
| Extensions de réseaux             | ERDF                               | ERDF               |
| Renforcements 20 000 volts        | ERDF                               | ERDF               |
| Renforcements Basse tension       | ERDF                               | Conseil Général 72 |



4

III Formation nouveaux élus II

## ERDF et ses missions



| ACTIVITÉS EN CONCURRENCE   | ACTIVITÉS RÉGULÉES  | ACTIVITÉS EN CONCURRENCE   |   |
|--|---|--|---|
| <b>LA PRODUCTION</b><br>La production d'électricité repose sur différentes sources d'énergie fossiles, thermique, énergies renouvelables (éolien, hydraulique, solaire ou solaire). En France, plus de 80% de l'électricité est d'origine nucléaire. | <b>LE TRANSPORT</b><br>Le transport de l'électricité à l'échelle nationale est principalement assuré en 400 000 V. À l'échelle régionale, le transport est assuré en 225 000, 90 000 et 33 000 V. | <b>LA DISTRIBUTION</b><br>L'électricité est distribuée à tous les consommateurs via deux échelles de tension : la haute tension (20, 60kV) et la basse tension (230 V/400V). | <b>LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ</b><br>Ouverte totalement à la concurrence depuis le 1er juillet 2007. |

- Garantir le service public de distribution d'électricité
- Exploiter, maintenir et développer le réseau
- Servir les clients, les fournisseurs et les producteurs en respectant des principes de non discrimination
- Agir en entreprise au cœur des territoires


 ERDF  
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

5

III Formation nouveaux élus II


## L'organisation d'ERDF

- **Des structures régionales ou inter-régionales** : CAD, ACR, AMEPS... permettent une organisation la plus adaptée possible : Professionnalisme et Disponibilité (24h/24 et 7j/7)
- **Des structures locales** : Bases Opérationnelles, Chargés d'Affaires, Direction Territoriale, garantissent un fort ancrage local et permettent réactivité et service adapté au contexte local

 ERDF  
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE


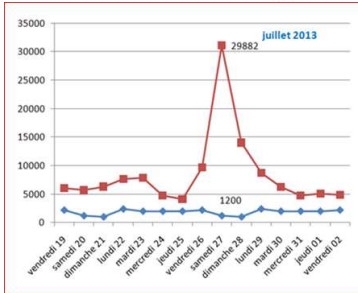
6

III Organisation ERDF II




### Missions du CAD




- Assurer la réception des appels 24/24
- Préserver la sécurité des tiers et des biens
- Analyser la demande de l'interlocuteur
- Faire intervenir un agent ERDF si nécessaire
- Informer sur l'état du réseau (Serveur vocal)
- Ligne directe réservée aux collectivités locales  
**0811 010 212**

III Organisation ERDF II

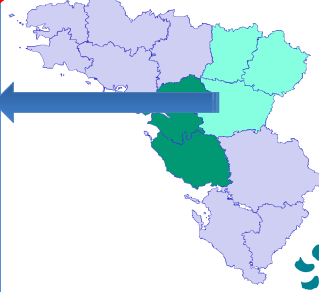



### Les Chiffres significatifs de l'ACR du Mans

**Les automatismes**

- ❖ 985 000 clients
- ❖ 70 postes sources
- ❖ 910 départs HTA
- ❖ 27 000 Km de réseau HTA
- ❖ 3 080 Interrupteurs télécommandés
- ❖ ~1 030 incidents HTA /an
- ❖ Production Eolienne :
  - ❖ 170 MW (~ 2% production nationale)

ERDF en Sarthe

## Les enjeux pour la Sarthe

De nouveaux clients, de nouveaux raccordements, les énergies renouvelables...

**L'accompagnement de vos projets sur le territoire**

- Véhicule électrique
- Fibre optique
- Multi-raccordements

 ERDF  
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

9

ERDF en Sarthe

## Quelques chiffres clés sur la Sarthe

- 308 000 clients
- 27 millions d'euros d'investissement en 2013
- 320 salariés
- 20 000 kilomètres de réseau électriques dont 30% Souterrain
- 12 060 postes de transformation Haute tension / Basse tension
- 29 postes sources
- 2000 nouveaux raccordements au réseau en 2013
- 60 000 interventions
- 4 850 installations de production raccordées au réseau
  - De quoi alimenter une ville comme Arnage

=> Pour une énergie disponible **99,98%** du temps

 ERDF  
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

10

ERDF en Sarthe

## Les Interlocuteurs Privilégiés

Philippe LEBLAY

Laurent DESNOS

Jacky GRASSIN

Eric DAGUET

ERDF  
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

2 avril 2014

11

ERDF en Sarthe

## Les Interlocuteurs Privilégiés

Les Interlocuteurs Privilégiés de l'équipe Territoriale sont présents sur votre département :

- Ils orientent et répondent aux préoccupations des communes. Ils ont la connaissance du territoire et des différents métiers de l'entreprise. Ils vous accompagnent en matière d'urbanisme (Raccordement, ZA, lotissements, PCET . . .), qualité de fourniture, enfouissement . . .
- Ils accompagnent les industriels du département dans leurs projets en particulier pour sécuriser l'alimentation électrique de leurs sites ; Ils leur apportent conseils dans la maintenance de leurs installations électriques dans le respect des exigences réglementaires ; Attentifs à leurs besoins, ils peuvent développer et proposer des solutions et prestations appropriées.

Les « IP » sont à votre écoute et à votre disposition,  
*n'hésitez pas à les solliciter !*

ERDF  
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

12